



# Panorama 2018

Fondation A Capella  
Rapport annuel

# UNE ANNÉE DE ● (R)ÉVOLUTIONS

Comme toujours, A Capella a vécu une année riche en projets et en évolutions. Mais 2018 s'est apparentée à une petite révolution. En effet, toutes nos codeuses-interprètes en langage parlé complété (LPC) sont désormais salariées de la fondation et disposent d'un contrat ainsi que d'une convention collective de travail (CCT). Ce changement, sollicité par plusieurs de nos partenaires, est intervenu au terme de négociations avec l'Association suisse des codeuses/codeurs-interprètes en LPC (ASCI) et du Syndicat des services publics (SSP). Nous remercions ces deux organisations pour leur engagement et le climat agréable dans lequel nous avons mené à bien ce travail de longue haleine.

Un changement en entraînant un autre, nous avons dû nous doter d'un nouvel outil informatique afin d'optimiser la gestion de nos tâches administratives et mettre en place des structures pour accompagner et encadrer nos nouvelles salariées.

Autre temps fort de l'année : la fin de la dernière édition de la formation de codeur/codeuse-interprète en LPC lancée en 2016. Bienvenue aux nouvelles titulaires du certificat, à qui nous avons déjà pu offrir des missions ! Avec ses partenaires, A Capella réfléchit à la prochaine édition de cette formation.

Avec la fin du processus de mise à jour des tarifs négociés en 2016 avec les cantons, la situation de la fondation est plus pérenne. Toutefois, nous avons encore et toujours grand besoin de dons pour pouvoir offrir à nos bénéficiaires des aides ciblées et lancer des projets particuliers, tels que le Coffre à histoires. Sans eux, une partie de nos activités serait impossible.

C'est pourquoi nous adressons ici nos plus vifs remerciements à nos donatrices et donateurs pour leur générosité et leur confiance. Nous remercions également les pouvoirs publics pour leur soutien vital, de même que toutes celles et ceux qui, chaque jour, contribuent à l'accomplissement de notre mission.

Agréable lecture !

Yves Pillonel, président  
Jean-Luc Nicoulin, secrétaire général

## LE LPC, C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une technique visuelle ayant recours aux mains pour compléter la lecture labiale afin de soutenir et faciliter la communication orale avec les personnes présentant une déficience auditive. Ainsi, chacun – entendant comme sourd ou malentendant – fait un pas en direction de l'autre.

### 8 CLÉS DES DOIGTS POUR CODER LES SONS CONSONNES



m / t / f



b / n / ue



g



r / s



k / v / z



l / ch / gn / oue

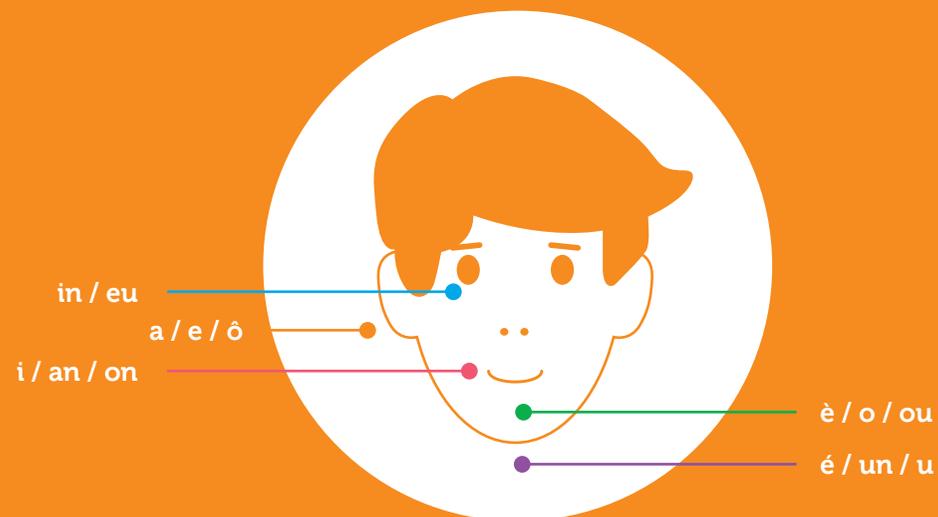


ill / ng



p / d / j

### 5 POSITIONS DES MAINS POUR CODER LES SONS VOYELLES



## QU'EST-CE QU'UN CODEUR-INTERPRÈTE EN LPC ?

Les codeurs-interprètes (CI) en LPC sont des professionnels spécialisés dans la surdité et le LPC. Ils sont formés pour accompagner les personnes présentant une déficience auditive dans des situations diverses de communication orale, en faisant office – au moyen du LPC – d'interprètes entre entendants et sourds/malentendants. Ils interviennent majoritairement en classe durant la formation obligatoire et post-obligatoire des enfants ou des jeunes en situation de surdité, mais également lors de stages, de cours de formation continue ou de divers événements sociaux, ainsi que dans le cadre de l'activité professionnelle.

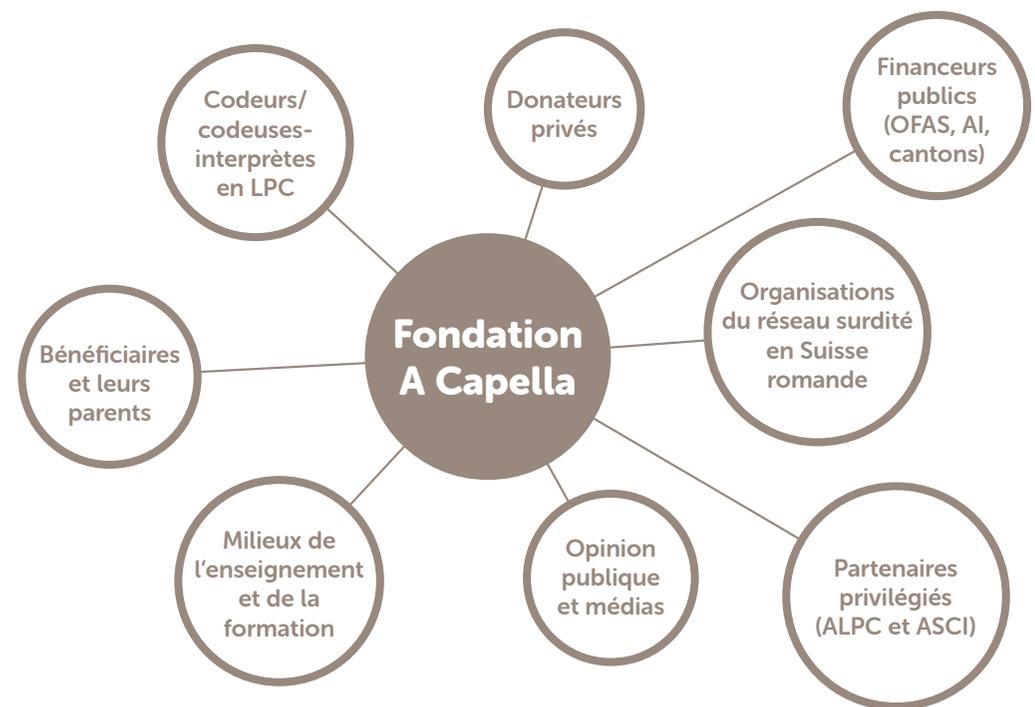
POUR EN SAVOIR PLUS  
[www.a-capella.ch](http://www.a-capella.ch) > LPC



## ● PORTRAIT

La Fondation A Capella a vu le jour en 2000, à l'instigation de parents d'enfants présentant une déficience auditive (surdité ou malentendance). Elle est active dans toute la Suisse romande ainsi que dans la partie francophone du canton de Berne. Fondation à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, A Capella est indépendante sur les plans politique et religieux.

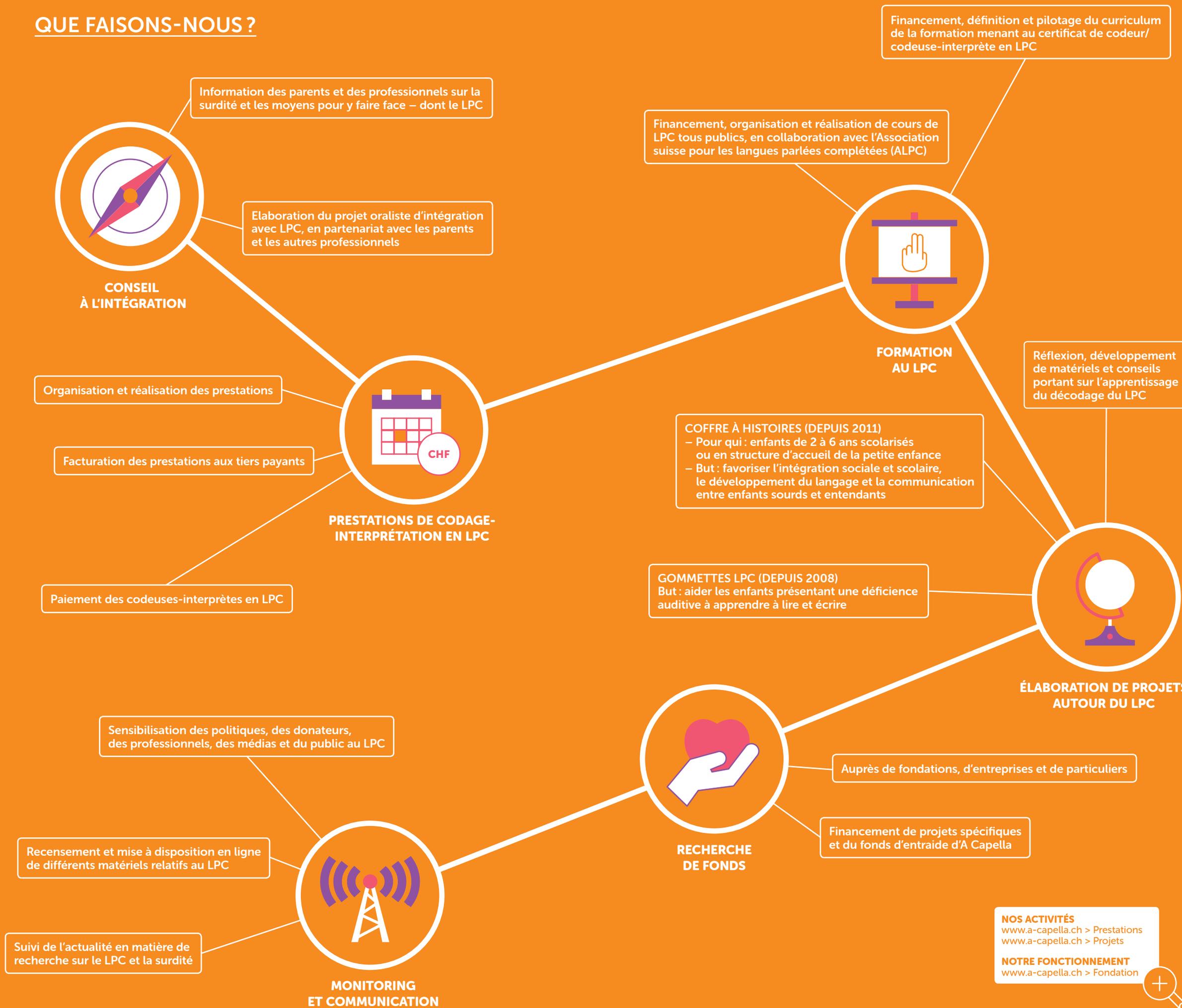
### Notre écosystème



### A quoi servons-nous ?

- A Capella finance tous types d'actions et de projets visant à :
- promouvoir et concrétiser, à l'aide du langage parlé complété (LPC), l'éducation oraliste des enfants et des jeunes en situation de surdité ou de malentendance ;
  - favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes présentant une déficience auditive, en privilégiant la communication orale avec les entendants et en encourageant l'appropriation de la langue orale et écrite.

# QUE FAISONS-NOUS ?



## Comment nos activités sont-elles financées ?

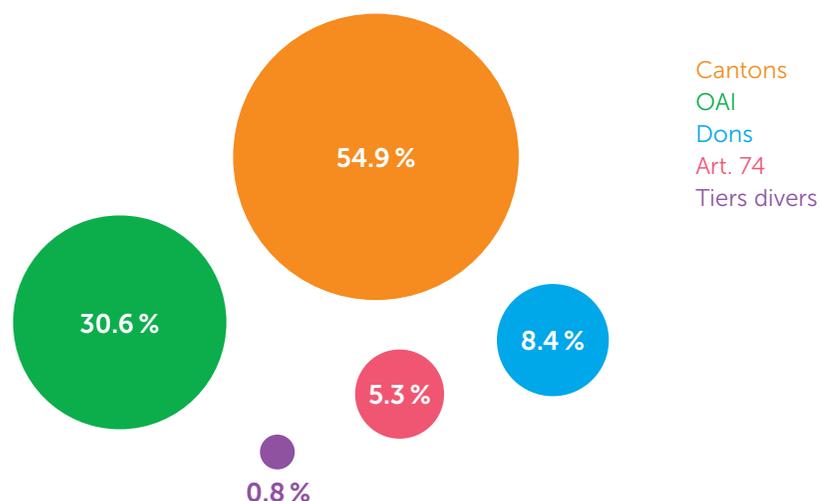
Notre système de financement varie en fonction du type des activités considérées.

### Prestations de codage-interprétation en LPC

Les prestations de codage-interprétation en LPC réalisées auprès des bénéficiaires directs sont prises en charge par les cantons dans le cadre de la scolarité obligatoire, et parfois aussi avant pour les enfants en âge préscolaire. Après l'école obligatoire, les offices cantonaux de l'assurance-invalidité (OAI) prennent le relais, que ce soit pour la formation (apprentissage, gymnase, hautes écoles, formation continue) ou l'accompagnement sur le poste de travail. Les montants alloués couvrent également les charges indirectes liées à ces prestations, telles que services et administration.

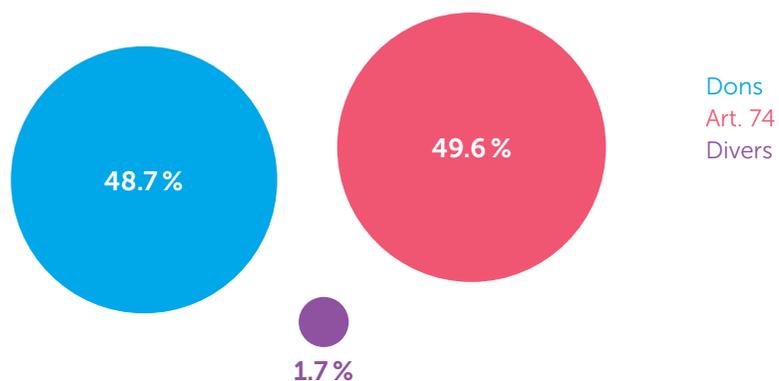
Des tiers privés, associatifs ou institutionnels paient directement les prestations qu'ils demandent : présence d'une codeuse-interprète en LPC à un congrès, à une cérémonie de mariage ou à une audience de tribunal – pour ne citer que quelques cas.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) – via l'article 74 de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI) – et des fonds privés financent les prestations non couvertes par les deux premiers, par exemple pour un cours en vue de l'obtention du permis de conduire ou des besoins supplémentaires durant la formation.



### Autres activités

Les autres activités de la fondation, y compris les charges indirectes qui leur sont liées, sont financées par des fonds privés (dons de fondations, d'entreprises et de particuliers), l'OFAS au titre de l'article 74 LAI et divers produits (dont ceux directement issus de ces activités).



# FAITS ● MARQUANTS

En plus de ses tâches courantes liées à la mise en œuvre des prestations de codage-interprétation en LPC, A Capella a continué de développer ses différents projets et en a initié d'autres. La fondation a aussi participé à divers événements destinés à informer sur la surdité, sur l'intégration des personnes en situation de surdité ou de malentendance et sur le LPC. Autant d'occasions de présenter les prestations qu'A Capella propose. En parallèle, la fondation a réalisé quelques projets qui ont marqué ses activités en 2018. En voici un bref aperçu.

## Formation de codeur-interprète en LPC: 16 diplômes décernés

Le 19 septembre, 16 participantes à la formation de codeur/codeuse-interprète en LPC ont reçu officiellement leur certificat. Nous félicitons les lauréates et adressons nos plus vifs encouragements aux trois candidates qui ont encore à présenter des compléments! Cette formation de deux ans en emploi est dispensée dans le cadre de l'unité de formation continue de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (EESP). Financée par A Capella, elle n'est organisée que de manière occasionnelle, en fonction des besoins. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de notre secrétariat.

## 33 interventions pour le projet Coffre à histoires

Le succès du projet Coffre à histoires ne se dément pas. Ainsi, en 2018, il a été proposé à 33 reprises dans différentes structures d'accueil de la petite enfance et classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années Harnos de Suisse romande. Son objectif: faire découvrir des livres, tout en favorisant l'intégration des enfants sourds par des interventions orales complétées en LPC et/ou en langue des signes. Nous remercions l'ensemble des professionnel-l-e-s actifs sur ce projet, notamment les enseignant-e-s qui l'accueillent dans leur classe et les membres du comité de pilotage.

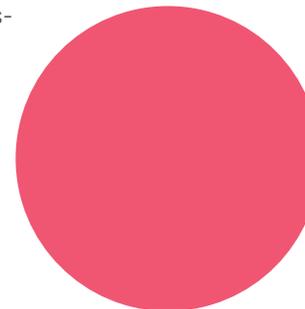


## Transition assurée à la tête de la CCI

Après plus de 25 ans aux commandes de la Centrale des codeuses-interprètes en LPC (CCI), Monique Masur a souhaité se consacrer à d'autres activités. C'est Caroline Avert, également codeuse-interprète en LPC depuis plus de 10 ans, qui reprendra seule les rênes de la CCI au 31 juillet 2019. Afin d'assurer une transition sans heurts à cette date, toutes deux travaillent en binôme depuis décembre 2018. A Capella souhaite beaucoup de satisfaction à Caroline Avert dans ses nouvelles fonctions. Elle remercie chaleureusement Monique Masur pour son travail et son engagement, qui ont contribué au développement de la fondation. Elle a fait preuve d'un grand professionnalisme et de beaucoup d'humanité dans l'accompagnement des bénéficiaires et des codeuses-interprètes en LPC.

## Nouveau logo, nouvelle communication

En 2018, A Capella a entamé une réflexion en profondeur sur son identité visuelle et sa communication. Ces travaux ont débouché sur la création d'un nouveau logo, doté d'un univers visuel coloré. Un film, disponible sur notre site Internet, en présente le sens en quelques secondes! Nous avons également entièrement revu notre rapport annuel pour le rendre plus concis et dynamique. Prochaine étape: la refonte de notre site Internet.



## Les codeuses-interprètes en LPC désormais salariées

Depuis août 2018, l'ensemble des codeuses-interprètes en LPC professionnelles œuvrant pour A Capella disposent d'un contrat de travail et sont donc salariées de la fondation. Ce passage au salariat est devenu possible après que l'assemblée générale de l'Association suisse des codeuses/codeurs interprètes en langage parlé complété (ASCI) a approuvé le projet de convention collective de travail (CCT) élaboré par son comité, le Syndicat des services publics (SSP) et A Capella.

## Nouvel outil informatique sur les rails

C'est fait! Après une mise en œuvre par étapes, A Capella dispose d'un logiciel de gestion performant. Planification des prestations de codage-interprétation en LPC à réaliser, saisie des prestations effectuées, calcul des frais de déplacement, facturation, établissement des salaires et même comptabilisation... Tout est possible désormais avec un seul et même outil. Un investissement en temps et en argent qui va rapidement être rentabilisé!



# ● QUELQUES CHIFFRES

En 2018, le nombre de bénéficiaires de codage-interprétation en LPC (CI-LPC) est resté globalement stable. Le nombre de périodes délivrées a légèrement augmenté du fait d'une répartition différente des niveaux de formation des bénéficiaires. Près de quatre cinquièmes de ces prestations sont délivrés dans le cadre de la formation, dont une majorité au sein de l'école obligatoire. Petit tour d'horizon en chiffres.



**195**

**BÉNÉFICIAIRES**

dont 165 pour des périodes de CI-LPC



**60**

**CODEUSES-INTERPRÈTES**



**25 163**

**PÉRIODES DE CI-LPC DISPENSÉES**



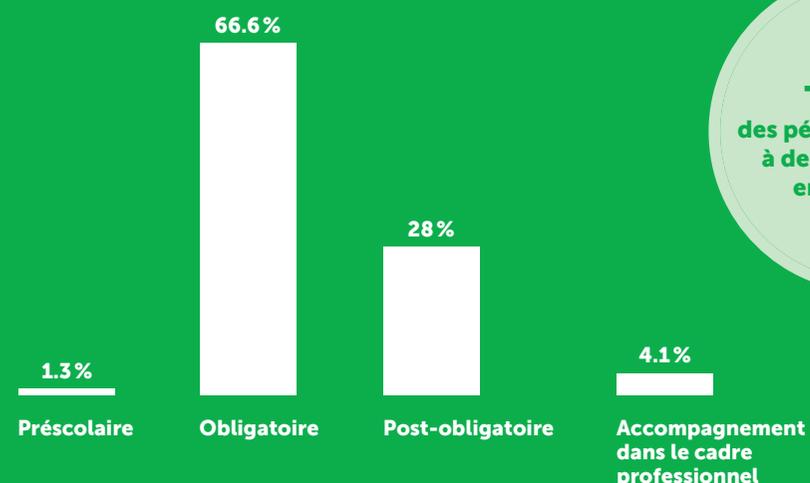
**2 731 694.-**

**COÛTS DES PRESTATIONS DE CI-LPC DÉLIVRÉES AUX BÉNÉFICIAIRES**

dont 75 % directement versés aux codeuses-interprètes

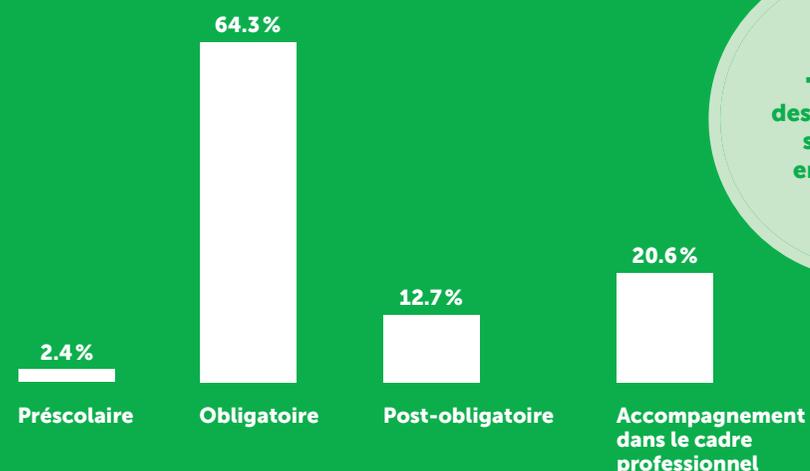
## Comment se répartissent les prestations de CI-LPC en fonction du niveau de formation?

### Périodes délivrées



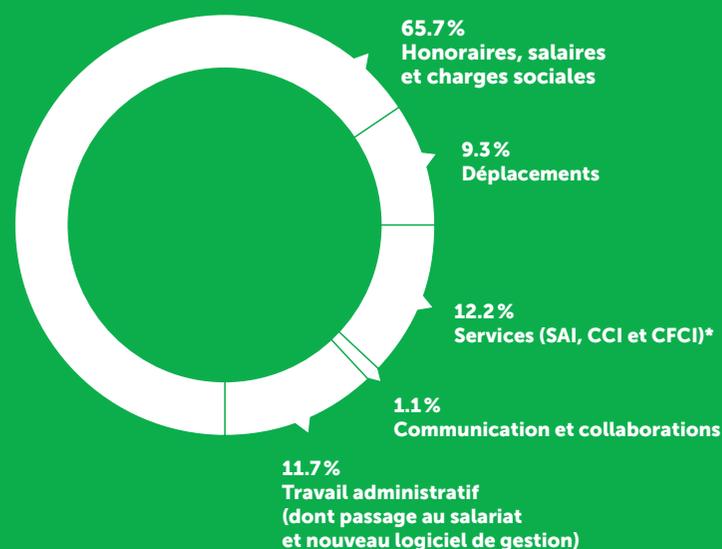
**+ 94%**  
des périodes destinées à des bénéficiaires en formation

### Bénéficiaires



**+ 78%**  
des bénéficiaires se trouvent en formation

## De quoi se compose le coût d'une période de CI-LPC?



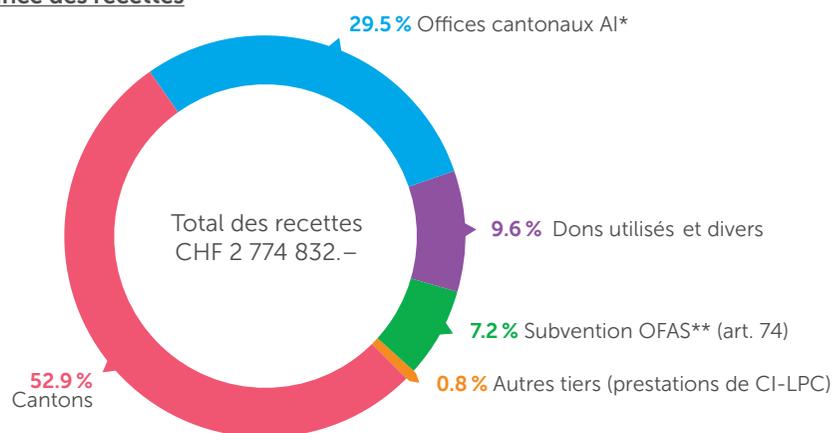
\* Service d'aide à l'intégration, Centrale des codeuses-interprètes en LPC et Centrale de facturation des codeuses-interprètes en LPC



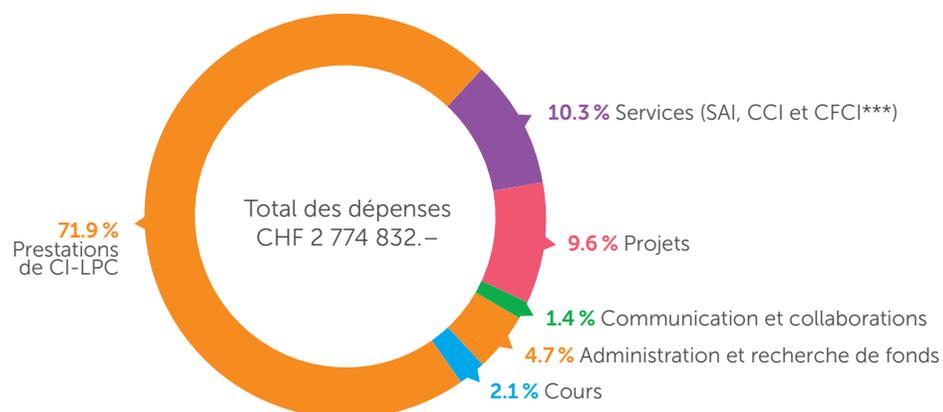
# COMPTES 2018 ●

Comme les années précédentes, l'exercice 2018 se solde par une gestion solide, avec un bilan équilibré via les fonds reçus de nos donateurs, A Capella ne réalisant pas de bénéfice. Les frais administratifs restent bien maîtrisés puisqu'ils représentent moins de 5% des coûts totaux – recherche de fonds incluse.

## Provenance des recettes



## Destination des dépenses



\* Assurance-invalidité

\*\* Office fédéral des assurances sociales

\*\*\* Service d'aide à l'intégration, Centrale des codeuses-interprètes en LPC et Centrale de facturation des codeuses-interprètes en LPC

# UN CHALEUREUX MERCÌ À TOUS ● NOS DONATEURS!

Sans les financements que nous accordent différents organismes publics et les dons reçus de la part de fondations, d'entreprises et de particuliers, nous ne pourrions mener à bien nos activités. Mais ces soutiens représentent aussi un merveilleux encouragement face aux efforts que réalisent nos bénéficiaires pour s'intégrer dans la société. Nous remercions donc chaleureusement tous les organismes et toutes les personnes qui rendent cela possible :

- Berthoud Jackie, Chêne-Bougerie
- Canton de Berne
- Canton de Vaud
- Canton du Valais
- Commune d'Anières
- Etat de Fribourg
- Famille Pfirter, Saint-Prex
- Fondation Caecorum Canes
- Fondation Charitable Barthélémy
- Fondation de bienfaisance du Groupe Pictet
- Fondation Helga et Victor Bodifée
- Fondation Irma Wigert
- Fondation Marguerite
- Loterie Romande
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Offices cantonaux de l'assurance-invalidité (OAI)
- République et canton de Genève
- République et canton de Neuchâtel
- République et canton du Jura
- Trilly Nicola José, Grand-Saconnex

...sans oublier les donateurs souhaitant rester anonymes.

Nous remercions également nos deux partenaires privilégiés que sont l'Association suisse pour les langues parlées complétées (ALPC) et l'Association suisse des codeuses/codeurs-interprètes en langage parlé complété (ASCI).

# ● CONTACTS

La Fondation A Capella a pour but de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes en situation de surdit  ou de malentendance   l'aide du langage parl  compl t  (LPC). Le LPC est une technique visuelle ayant recours aux mains pour compl ter la lecture labiale afin de soutenir et faciliter la communication orale avec les personnes pr sentant une d ficiency auditive.

## **Fondation A Capella**

Av. de Collonges 2 info@a-capella.ch  
1004 Lausanne www.a-capella.ch  
021 905 68 61

## **Secr taire g n ral**

Jean-Luc Nicoulin jean-luc.nicoulin@a-capella.ch  
076 616 72 58

Adresses de nos diff rents services :  
[www.a-capella.ch](http://www.a-capella.ch) > Fondation

Portraits des membres du Conseil de fondation :  
[www.a-capella.ch](http://www.a-capella.ch) > Fondation > Structure

## **VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR NOTRE ACTION? FAITES UN DON!**

Vous pouvez sp cifier   quel projet vous aimeriez que votre don soit affect . Nous respecterons votre demande.

Cr dit Suisse Lausanne  
CCP : 80-500-4  
IBAN : CH26 0483 5187 8434 4100 0

A Capella est une organisation reconnue d'utilit  publique.  
Vos dons sont donc d ductibles fiscalement.

Editeur : Fondation A Capella  
Concept et r daction : relatif, Lausanne  
Concept et graphisme : Oxyde, Lausanne  
Photographies : Am lie Benoist, Fondation A Capella



**FONDATION A CAPELLA**

Av. de Collonges 2  
1004 Lausanne

[www.a-capella.ch](http://www.a-capella.ch)  
[info@a-capella.ch](mailto:info@a-capella.ch)

021 905 68 61